



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales  
ISSN: 2788-275X

[www.reriss.org](http://www.reriss.org)

Numéro 02

**REVUE D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
INTERDISCIPLINAIRES EN  
SCIENCES SOCIALES**



ISSN: 2788 - 275x

Octobre 2020



## ORGANISATION

### Directeur de publication

**Monsieur BAHA Bi Youzan Daniel**, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

### Directeurs de la rédaction

**Monsieur TOH Alain**, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume**, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

### Secrétariat de rédaction

**KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe**, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Monsieur SEHI Bi Tra Jamal**, Maître-Assistant de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Monsieur BAH Mahier Jules Michel**, Maître-Assistant de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Mademoiselle N'CHOT Apo Julie**, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

**Madame KOUAME Solange**, Maître-Assistant (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

### Comité Scientifique

**Monsieur AKA Adou**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur AKA Kouamé**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur ALLOU Kouamé René**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur ASKA Kouadio**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur ATTA Koffi Lazare**, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur BAH Henry**, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur BANEGAS Richard**, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)



**Monsieur BIAKA Zasséli Ignace**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur BOA Thiémélé Ramsès**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur CHAUVEAU Jean Pierre**, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

**Monsieur DAYORO Z. A. Kévin**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur DEDY Séri Faustin**, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DOZON Jean Pierre, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

**Monsieur EZOUA C. Thierry A.**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur GOGBE Téré**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur HAUHOUOT Célestin**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur IBO Guéhi Jonas**, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

**Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONE Issiaka, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur KOUADIO Guessan**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KOUAKOU N'Guessan F.**, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur KOUASSI N'goran F.**, Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

**Monsieur KOUDOU Opadou**, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

**Monsieur N'DA Paul**, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

**Monsieur N'DOUBA Boroba F.**, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur TRA Fulbert**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales  
ISSN: 1768-275X

## Comité de lecture

**Monsieur ADJA Vanga Ferdinand**, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

**Monsieur AGNISSAN Aubin**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur DIGBO Gogui Albert**, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

**Monsieur KEI Mathias**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KONIN Sévérin**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KOUAKOU Ossei**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur KOUDOU Landry Roland**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Madame LODUGNON-Kalou Evelyne** (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur NASSA Dabié Axel**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère**, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

**Monsieur OTEME Appolos Christophe**, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

**Monsieur OUAKOUBO Gnabro**, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

**Madame PIRON Florence**, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

**Monsieur YOMB Jacques**, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



## SOMMAIRE

Les sciences sociales face aux défis de l'employabilité en Côte d'Ivoire <b>BAHA Bi Youzan Daniel</b> .....	<b>1</b>
Déscolarisation et travail des enfants des migrants sans papier a Bodouyo et Ziouayo (cote d'ivoire) <b>DIGBO Gogui Albert</b> .....	<b>16</b>
Réalités ivoiriennes face à la politique régionale de l'utilisation du bois-energie des Etats de l'Afrique de l'Ouest <b>ADJE N'Goran Pascal &amp; BESSIE Baudelaire Baudry</b> .....	<b>30</b>
Structuration des activités artisanales sur l'espace public de Marcory <b>WADJA Jean-Bérenger &amp; AKA Assalé Félix</b> .....	<b>43</b>
Reconnaissance et récompenses au travail et implication organisationnelle chez des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités publiques en côte d'ivoire. <b>ZOMBRE Habib &amp; KANGA Kouakou Bruno</b> .....	<b>61</b>
Usage réflexif des réseaux sociaux et implication dans les apprentissages : cas des élèves des classes de 6 <sup>ème</sup> en 3 <sup>ème</sup> du lycée de Kakatara <b>Oyono Michel TADJUIDJE</b> .....	<b>74</b>
Univers du temps libre et de loisir des étudiants du département de sociologie (université Felix Houphouët Boigny) et de ceux de l'institut national de la jeunesse et des sports en Côte d'Ivoire <b>GALA BI TIZIE Emmanuel &amp; SETONDJI Désiré</b> .....	<b>95</b>
Analyse des approches locales de lutte contre le Swollen shoot dans la Sous-préfecture de N'Douffoukankro (cote d'ivoire) <b>NIAMKE Jean Louis, OKOU Kouakou Norbert &amp; YAO Yao Romuald</b> .....	<b>116</b>
Support de test, chronotype et performance en mathématiques : le rôle médiateur des performances intellectuelles <b>KOFFI Franck Gustave &amp; TOVI N'Guessan Pierre</b> .....	<b>130</b>
Les déterminants du faible niveau de qualification des ressources humaines locales des collectivités territoriales ivoiriennes : cas des municipalités de Bouake, Guiglo et Gbon <b>Jean-Arsène Paumahoulou GUIRIOBE</b> .....	<b>144</b>
Les enjeux de l'actualisation des pratiques propitiatoires dans le district autonome d'Abidjan <b>ASSI Atse Jean-Claude</b> .....	<b>160</b>





Requalifier le changement climatique pour garantir le développement durable dans la nouvelle boucle du cacao en côte d'ivoire <b>Julien Gnokpébo POÉRI</b> .....	174
Problématique des reformes éducatives et efficacité du système scolaire ivoirien à travers l'analyse des politiques publiques nationales <b>Sopie Odette Rita YAPI, Letro Edwige DAYORO_ &amp; Oswald Kacou Seraphin EDOUA</b> .....	190
Les couleurs du titrage de la une des quotidiens d'informations générales <b>N'GUESSAN Djemis Jean Elvis Ghislain</b> .....	200
Touche pas à mon Peuhl ! Acteurs cachés dans les conflits Agriculteurs-Pasteurs à Teningboue en Côte d'Ivoire <b>MLAN Konan Séverin, KONAN Koffi &amp; KOUAKOU Yao François</b> .....	213
Usage du téléphone portable et nouvelles formes de sociabilité (Abidjan) <b>TOH Alain, SEHI BI TRA Jamal &amp; N'CHOT Apo Julie</b> .....	230



## LES SCIENCES SOCIALES FACE AUX DEFIS DE L'EMPLOYABILITE EN COTE D'IVOIRE

**BAHA Bi Youzan Daniel, [dbahabi@yahoo.fr](mailto:dbahabi@yahoo.fr)**

Professeur Titulaire Sociologie du développement économique

Université Félix Houphouët-Boigny

Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales  
(LERISS)

### Introduction

En mars 2019, le Professeur BIAKA Zasseli Ignace, Doyen honoraire de l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (UFR SHS), m'a demandé de présenter une leçon inaugurale à l'occasion de la rentrée solennelle d'une société savante sur le thème : « Les sciences sociales face aux défis de l'employabilité en Côte d'Ivoire ».

A mon avis, l'exposé de ce thème comprend trois temps forts à savoir :

- la présentation des sciences sociales dans leur globalité, dans leur généralité et dans leurs diversités ;
- la notion ou le concept de l'employabilité, concept polysémique dans ses usages sociaux et dans la conception des politiques d'emploi et la diversité des emplois ;
- la réponse des sciences sociales à la problématique de l'employabilité. En d'autres termes, que signifie l'expression sciences sociales ? Que doit-on entendre par le concept employabilité ? Et quelle combinaison rationnelle peuvent offrir ces deux termes ?

Les sciences sociales représentent toutes les sciences qui s'intéressent ou étudient le comportement de l'être humain, pris seul ou en société, au travail ou dans la vie quotidienne, mais dans son rapport avec la société.

Quant à l'employabilité, elle est définie, selon l'Organisation International du Travail (OIT citée par Docteur OUSSOU KOUAME Remi (Université Alassane OUATTARA de Bouaké) comme « l'aptitude... à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ».

Rapportée au chômage des jeunes diplômés, quelles sont les implications de cette définition pour ceux-ci ? La question est pertinente, en ce sens que vu le taux de chômage particulièrement élevé des jeunes diplômés, ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « diplômés chômeurs ».

L'idée qu'il ne suffit plus d'avoir un diplôme pour obtenir un emploi est devenue un lien commun. L'une des raisons généralement évoquées qui rend la transition entre



l'école et la formation difficile est, sans doute, l'absence de mécanismes et d'outils d'anticipation en besoins de compétences pour ajuster l'offre de formation à la demande d'emploi. C'est donc l'épineuse question de l'adéquation formation-emploi au cœur des défis de l'employabilité en Côte d'Ivoire qui interpelle les sciences sociales. INTRODUCTION

En mars 2019, le Professeur BIAKA Zasseli Ignace, Doyen honoraire de l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (UFR SHS), m'a demandé de présenter une leçon inaugurale à l'occasion de la rentrée solennelle d'une société savante sur le thème : « Les sciences sociales face aux défis de l'employabilité en Côte d'Ivoire ».

A mon avis, l'exposé de ce thème comprend trois temps forts à savoir :

- la présentation des sciences sociales dans leur globalité, dans leur généralité et dans leurs diversités ;
- la notion ou le concept de l'employabilité, concept polysémique dans ses usages sociaux et dans la conception des politiques d'emploi et la diversité des emplois ;
- la réponse des sciences sociales à la problématique de l'employabilité. En d'autres termes, que signifie l'expression sciences sociales ? Que doit-on entendre par le concept employabilité ? Et quelle combinaison rationnelle peuvent offrir ces deux termes ?

Les sciences sociales représentent toutes les sciences qui s'intéressent ou étudient le comportement de l'être humain, pris seul ou en société, au travail ou dans la vie quotidienne, mais dans son rapport avec la société.

Quant à l'employabilité, elle est définie, selon l'Organisation International du Travail (OIT citée par Docteur OUSSOU KOUAME Remi (Université Alassane OUATTARA de Bouaké) comme « l'aptitude... à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ».

Rapportée au chômage des jeunes diplômés, quelles sont les implications de cette définition pour ceux-ci ? La question est pertinente, en ce sens que vu le taux de chômage particulièrement élevé des jeunes diplômés, ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « diplômés chômeurs ».

L'idée qu'il ne suffit plus d'avoir un diplôme pour obtenir un emploi est devenue un lien commun. L'une des raisons généralement évoquées qui rend la transition entre l'école et la formation difficile est, sans doute, l'absence de mécanismes et d'outils d'anticipation en besoins de compétences pour ajuster l'offre de formation à la demande d'emploi. C'est donc l'épineuse question de l'adéquation formation-emploi au cœur des défis de l'employabilité en Côte d'Ivoire qui interpelle les sciences sociales.

Il va sans dire que ce « terme est ...de plus en plus utilisé par des chercheurs de différentes disciplines, notamment en gestion, en économie et en sociologie, mais aussi





en droit ou en sciences politiques dès lors que l'employabilité apparaît dans différents textes conventionnels ou règlementaires. La construction de l'employabilité interroge en outre les sciences de l'éducation et l'histoire sans oublier la dimension éthique et philosophique qu'interroge la qualification d'employabilité attribuée à certaines personnes (colloque organisé par le Réseau Thématique 25, les 4 et 5 septembre 2014 à l'Université de Paris et Créteil).

Tel est en résumé le thème que je vais traiter dans cette leçon inaugurale. Mais avant toute chose, il est bon de définir d'emblée ce que sont les sciences sociales.

Il va sans dire que ce « terme est de plus en plus utilisé par des chercheurs de différentes disciplines, notamment en gestion, en économie et en sociologie, mais aussi en droit ou en sciences politiques dès lors que l'employabilité apparaît dans différents textes conventionnels ou règlementaires. La construction de l'employabilité interroge en outre les sciences de l'éducation et l'histoire sans oublier la dimension éthique et philosophique qu'interroge la qualification d'employabilité attribuée à certaines personnes (colloque organisé par le Réseau Thématique 25, les 4 et 5 septembre 2014 à l'Université de Paris et Créteil).

Tel est en résumé le thème que je vais traiter dans cette leçon inaugurale. Mais avant toute chose, il est bon de définir d'emblée ce que sont les sciences sociales.

## **I- Quelques précisions terminologiques relatives aux sciences sociales ou sciences de l'homme**

Depuis la parution de l'essai sur le fondement de l'étude de la société et de l'histoire du sociologue Allemand Wilhelm Dilthey en 1944, la dénomination science du comportement d'origine américaine est donc la traduction française du terme "behavioural science" ; l'on a seulement préféré garder le terme anglais en y ajoutant un isme « behaviourisme » pour désigner tout fait humain, selon les sociologues behaviouristes, résultant des attitudes et des comportements de l'homme.

Et depuis lors, cette science du comportement n'a pu prospérer. Elle a connu un développement limité aux USA même. Il va sans dire que les sciences dites sociales vont connaître trois dénominations en concurrence à savoir : les sciences humaines, les sciences sociales et les sciences de l'homme. Mais la question fondamentale qui se pose ici est de savoir si ces trois expressions recouvrent les mêmes réalités, des domaines semblables ou des synonymes ?

Dans nos facultés et universités, il est très courant d'adopter les dénominations sciences humaines et sociales.

L'expression « sciences sociales » indique que ces sciences ont pour objet l'étude des sociétés, ou plutôt des différents phénomènes qui s'y produisent, c'est-à-dire des phénomènes sociaux (Emile Durkheim : faits sociaux = des choses). Nous pouvons déclarer à juste titre qu'un phénomène social est un phénomène qui déborde l'individu pris isolément...



Par exemple, le langage humain provient bien de l'individu, mais à la condition de l'envisager dans ses rapports avec d'autres individus : le langage est dans ce sens un phénomène social. Mais, si l'individu vit seul, isolé du reste de ses semblables, il perd l'usage du langage et celui-ci cesse d'être un fait social.

Il est vrai aussi que le fait social est toujours le résultat d'une activité humaine. Il est donc également un fait humain d'où l'expression de "sciences humaines". L'activité de l'homme est, en outre, reliée à des titres divers, aux éléments matériels ou spirituels qui l'environnent, soit qu'elle s'en inspire, soit qu'elle les façonne, soit qu'elle en subit l'influence. Ces éléments sont notamment, le sol, le climat, l'habitation, la pensée d'autres hommes, les phénomènes psychiques, la religion, la morale, les événements historiques, etc. Les sciences humaines s'étendent dès lors à l'étude de ces éléments.

C'est ainsi que les Facultés des Lettres ont changé leur "raison sociale" traditionnelle en "Facultés des Lettres et Sciences Humaines". Elles enseignent en effet, entre autres la philosophie, l'histoire, la géographie, la linguistique, la démographie, l'ethnologie (dénommée actuellement anthropologie sociale et culturelle), la psychologie, la psychologie sociale, la sociologie, etc.

Ces deux dénominations sciences sociales et sciences humaines sont-elles identiques ? A priori, on pourrait en douter puisque les Facultés des Lettres et des Sciences Humaines n'enseignent pas le Droit et l'Economie Politique qui sont des sciences sociales. En tout cas, toute séparation entre sciences humaines et sciences sociales serait arbitraire. Car il est évident que les phénomènes sociaux dépendent de tous les caractères de l'homme, y compris le processus psycho-sociologique et que, réciproquement, les sciences humaines sont toutes sociales par "l'un ou l'autre de leurs aspects" (Jean PIAGET).

L'accord paraît se réaliser dans une expression de synthèse qui tend de plus en plus à s'imposer : "sciences de l'homme". Par cette expression, on réunit toutes les sciences qui concernent les actions de l'homme, les relations entre les hommes et les choses, et les relations entre les hommes tout court. Aucun savant humaniste ne sera plus oublié ainsi et il n'y aura pas de contestation.

En résumé, nous pouvons admettre que les dénominations sciences de l'homme, sciences sociales et sciences humaines sont interchangeable. Il n'est pas inutile de le souligner dès le début de cet exposé avec la réserve importante que certaines disciplines comme la philosophie par exemple, qui font l'objet des enseignements dans les Facultés des Lettres et des Sciences Humaines ne sont pas des sciences positives qui appliquent la méthode scientifique.

## **II- Les évolutions actuelles des sciences de l'homme**

En fait, le particularisme des sciences de l'homme a toujours existé. Il faut souligner que la science sociale a vu le jour après l'apparition des sciences particulières, comme l'économie politique, la démographie et la statistique. Au 19<sup>ème</sup> siècle, même



encouragée par le positivisme comtiste et l'objectivisme marxiste, d'autres sciences sociales particulières s'efforcent de se consolider, telles que l'anthropologie et la psychologie scientifique en dépit du peu de considération que leur accorde COMTE lui-même. Au 20<sup>ème</sup> siècle et à l'époque actuelle, la montée des problèmes de la vie politique et sociale nationale et internationale, leur complexité, leur gravité et leur urgence ont encore stimulé le zèle des spécialistes. Les nouveaux aspects de la réalité sociale contemporaine constituent une source inépuisable d'impulsion pour les chercheurs et entraînent un développement rapide et considérable des sciences sociales.

Une place à part doit être réservée à la philosophie, en particulier à la pensée chinoise antique qui raisonne sous l'influence de la croyance en l'existence d'une unité fondamentale de la nature et de la société. La société n'a donc qu'à se développer selon le modèle de la nature, estime-t-elle. En occident, en revanche, les philosophes, depuis l'Antiquité grecque, adoptent un point de départ tout à fait différent et certainement plus fécond ; c'est-à-dire la séparation de la société et de la nature. En même temps, ils élaborent leur pensée en toute autonomie vis-à-vis de la nature. D'où, une grande diversité de conceptions chez les auteurs occidentaux.

Les partisans du rationalisme construisent leur idéal sur la base abstraite de la raison. L'empirisme fait dériver cet idéal de l'expérience. Cette tendance est certainement la plus proche de la méthode scientifique. La tendance qui est la plus éloignée de la science est le théologisme qui est considéré comme un dogmatisme redoutable parce que basé sur la religion.

De l'Antiquité au Moyen-âge, la philosophie occidentale a connu toutes ces tendances. Les Grecs s'appuient à la fois sur le rationalisme et l'empirisme tandis qu'au Moyen-âge où domine le christianisme, règne un dogmatisme basé sur les principes de la religion chrétienne. Au cours de la période allant de la fin du Moyen-âge au 18<sup>ème</sup> siècle, toutes les tendances sont représentées. Cependant, le retour à l'Antiquité grecque a accusé le déclin du théologisme en provenance du Moyen-âge.

A ce stade, on peut rappeler à la fois la contribution de l'Asie et celle de l'Europe en évoquant successivement l'Antiquité chinoise et l'Antiquité grecque. On y trouvera peut-être quelques éléments d'explication des différences entre la culture orientale et celle de l'Occident.

### **III- LA SPECIFICITE DE L'ANTIQUITE CHINOISE : LA CONCEPTION DE L'UNITE DE LA NATURE ET DE LA SOCIETE**

Elle est caractérisée par une conception philosophique fondamentale et par un auteur, CONFUCIUS, qui a établi des déductions célèbres à partir de cette conception.

La croyance chinoise relève d'un ordre naturel, d'un ordre existant dans la nature physique. Selon cet ordre, tout dans la nature se développe suivant une harmonie préétablie (par exemple la succession des saisons, du jour et de la nuit). Ensuite,



conformément à cette unité de la nature et de la société, la marche de celle-ci doit être réglée sur cet ordre de la nature. Jusque-là, la vieille pensée chinoise ne présente pas d'originalité. Cette conception unitaire a toujours existé à travers le temps et l'espace. Lorsqu'un groupe humain, par expérience, acquiert une certaine connaissance des phénomènes naturels, il a tendance à établir, à l'imitation de ceux-ci des règles sociales. L'alternance du jour et de la nuit, par exemple, déterminera les périodes de repos et de travail. La succession des saisons de l'année inspirera la répartition des tâches dans l'agriculture. L'originalité de cette pensée chinoise réside dans la croyance en l'existence d'une influence réciproque. Les rapports ne sont pas à sens unique, de la nature vers la société. Ils sont des rapports d'interaction. Entre l'ordre naturel et l'ordre social s'institue un incessant va et vient. Si l'ordre social est déterminé par l'ordre naturel, l'ordre naturel subit aussi l'influence de l'ordre social. Qu'un trouble survienne dans l'ordre social, il entraînera inévitablement un trouble correspondant dans l'harmonie de l'ordre naturel. Inversement, le développement harmonieux de la société conditionne celui de la nature. Puis, à son tour, l'harmonie dans la nature favorise et renforce l'harmonie dans la société.

Toutefois, il est important de reconnaître les limites de la science sociale de Confucius prisonnière permanente de la nature, alors que tout progrès de la pensée sociale est d'abord et avant tout conditionné par la dissociation de la nature et de la société. Ce fut le cas de la Grèce et de l'Occident d'une façon générale. Il va s'en dire que le plus grand mérite de l'Antiquité grecque est d'avoir réussi à libérer la pensée scientifique du modèle de la nature. En d'autres termes, les phénomènes naturels rentrent désormais dans le ressort de la science tandis que la philosophie conserve dans son domaine, l'étude de la société. Cette dissociation de la nature et de la société sous l'Antiquité grecque va donc donner naissance à la science sous réserve et dans une perspective méthodologique élaborée. Il importe peu que cette séparation coïncide avec les premières apparitions de la science grâce à Thalès et à Pythagore à la fin du 7<sup>ème</sup> siècle et au début du 6<sup>ème</sup> siècle.

Mais en dépit de l'autonomie de l'objet social, le développement de la philosophie sociale va prolonger son règne jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, en passant successivement par le rationalisme de Platon, l'empirisme d'Aristote, et le Moyen-âge marqué surtout par des événements politiques (la chute de Rome en 476) et l'avènement du théologisme des Pères de l'Eglise.

Il est bon de rappeler ici que le meilleur témoin du dogmatisme religieux demeure l'un des plus illustres des Pères de l'Eglise à savoir : Saint-Augustin, dont l'œuvre capitale est la « Cité des Dieu » qu'on peut situer au début du Moyen âge (412-426).

Enfin, apparaît la renaissance, période au cours de laquelle l'on retrouve les trois tendances fondamentales qui sont le théologisme, le rationalisme et l'empirisme. C'est aussi au cours de la renaissance, la réforme et le 18<sup>ème</sup> siècle que les sciences sociales et humaines prennent leur envol à travers le développement et la mise en place des méthodes ou outils de recherches scientifiques. Deux événements importants caractérisant les sciences de l'homme sont à retenir à savoir :



- la naissance de la science sociale (18<sup>ème</sup> - 19<sup>ème</sup> siècle) ;
- la multiplication des sciences sociales (depuis le 19<sup>ème</sup> siècle).

Au 18<sup>ème</sup> siècle, l'un des plus illustres continuateurs de Platon, Jean Jacques ROUSSEAU dans son « Contrat social » valide la philosophie rationaliste malgré l'offensive scientifique en cours. Parmi les principaux auteurs de l'empirisme au 18<sup>ème</sup> siècle, MONTESQUIEU avec « L'esprit des lois 1748 » définit les lois scientifiques comme étant « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Sur la base de cette définition, préalable, et utilisant la méthode comparative, Montesquieu essaie d'établir des relations stables entre les institutions politiques et juridiques des peuples et leurs conditions de vie. C'est à partir de ces précurseurs que s'ouvre l'ère des fondateurs de la science sociale.

Nous pouvons citer seulement deux noms des plus illustres fondateurs qui sont Auguste COMTE et Karl MARX.

Auguste COMTE est considéré unanimement comme le fondateur de la sociologie en tant que science positive. C'est lui qui en 1836 inventa le mot de sociologie en remplacement de l'expression « physique sociale de Pascal en 1648 ». Grâce au positivisme scientifique et au relativisme, Auguste COMTE a donné aux études sociales les moyens d'explication des faits pour devenir scientifiques à savoir, les caractères positifs et scientifiques.

Il en est de même de Karl MARX qui a considérablement renforcé le positivisme et le relativisme d'Auguste COMTE. Plus que tout autre, ces fondateurs ont convaincu la postérité que l'étude scientifique de la réalité sociale est l'objectif possible et unique à atteindre. Leurs efforts ont été poursuivis et multipliés par leurs continuateurs.

En effet, le déterminisme est une théorie générale suivant laquelle l'univers obéit à des lois. De ce fait, les objets ou événements ou même les actions humaines sont liées de sorte que le passé, le présent et l'avenir ne peuvent être différents de ce qu'ils ont été, sont ou seront. Dans un sens plus restreint, la reconnaissance de l'influence des facteurs héréditaires et sociaux appartient à la biologie et/ou à la sociologie qui se doivent de la rechercher et si possible de la mesurer.

C'est donc la théorie selon laquelle tout événement a une cause que l'on peut identifier et découvrir. En sociologie, une théorie déterministe explique un événement par un fait qui lui est antérieur ou par un effet de structure. Le déterminisme de COMTE sera donc complété et renforcé par le positivisme, par la loi des trois états à savoir :

- le premier état théologique qui explique les faits par les causes premières ;
- le deuxième est l'état métaphysique qui privilégie l'immatérialité des faits pour expliquer le réel ;
- enfin, l'état positiviste qui explique les faits par les seconds grâce à l'observation, l'esprit objectif.





Telle est grosso modo l'évolution actuelle des sciences de l'homme qui permet de dresser leur classification.

#### **IV- Classification et éclatement des sciences de l'homme**

Les sciences sociales et/ou humaines ont connu une véritable éclosion vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et au début du 19<sup>ème</sup> siècle. En effet, la révolution industrielle en Occident avec ses impacts multiples sur la classe ouvrière a fait du siècle des lumières le printemps des sciences de l'homme. L'on assiste alors à l'éclatement, à la multiplication et à la naissance de nombreuses sciences sociales et humaines.

Certes, les fondateurs de la science sociale étaient partisans de l'unité de leur science. Mais la complexité des faits sociaux les a conduits à renoncer à cette vision. Auguste COMTE disait à juste titre que les phénomènes sociaux sont profondément connexes et que toute étude d'une seule catégorie de ces phénomènes est forcément incomplète.

L'unité de la science sociale, pour Karl MARX découle encore plus rigoureusement de sa loi du matérialisme historique qui ramène toute l'évolution historique des sociétés à une cause unique, celle de la transformation de l'infrastructure techno-économique et des forces productives. Toutefois, même si la connexité des phénomènes sociaux et leur causalité unique sont des vérités, ni l'une, ni l'autre ne peut valablement fonder la conception unitaire de la science de l'homme. En dépit de l'autorité des fondateurs, cette conception est simpliste car elle contraste avec l'infinie variété des forces et des relations de la vie sociale. En effet, aucun savant, aucun spécialiste, sous peine de dire des banalités, ne peut à lui seul embrasser l'univers complexe des phénomènes sociaux. Il va s'en dire que le morcellement apparaît comme la condition indispensable de ce progrès scientifique car, il offre aux chercheurs des domaines qu'ils peuvent mieux saisir et approfondir en raison de leurs dimensions réduites. Le pluralisme est donc la condition du progrès scientifique.

La conséquence de l'émiettement de la science sociale est la floraison des disciplines qui se partagent l'étude de l'homme et de la société. Cette situation que n'avait pas voulu Auguste COMTE, pose de nos jours un problème de délimitation. La limite des disciplines consiste dans la distinction entre celles qui sont des sciences sociales et celles qui ne le sont pas. Ce problème n'est pas facile à résoudre car toutes les ambitionnent l'accession au niveau d'une science. Par une de ses initiatives récentes, l'UNESCO a jeté des bases qui permettent d'élaborer une solution. Depuis 1963, cet organisme international entreprend une enquête à laquelle elle demande à des chercheurs de réputation mondiale et de toute nationalité de participer. L'objet de cette enquête est d'établir les tendances actuelles de la recherche scientifique dans le monde en matière de sciences sociales. Il se trouve ainsi au préalable obligé d'opérer une délimitation des disciplines afin de déterminer celles qui rentrent dans le champ de l'enquête en leur qualité de sciences positives. Après avoir consulté de nombreux



spécialistes, l'UNESCO a établi un document dans lequel les disciplines sociales et humaines sont divisées en quatre catégories.

La première est constituée par des disciplines qualifiées de "Sciences mathématiques". Selon ce document, par sciences mathématiques, il faut entendre "les disciplines qui cherchent à dégager des lois". Ce document ajoute que les "lois" sont prises au sens de "relations relativement constantes" et également au sens de "faits généraux". En somme, on trouve la définition classique de la science qui cherche à découvrir les "rapports nécessaires" entre les phénomènes et qui tend à la "généralisation". L'UNESCO retient comme Sciences mathématiques de l'homme, les sciences suivantes :

- la démographie ;
- la linguistique ;
- la psychologie ;
- l'anthropologie sociale et culturelle (ethnologie) ;
- la sociologie ;
- les sciences économiques ;
- la sociologie politique.

Quant aux autres disciplines, elles ne sont pas nomothétiques mais on leur accorde tout de même le titre honorifique de sciences sociales. Elles se répartissent dans les trois autres catégories, à savoir :

- les sciences historiques ;
- les sciences juridiques ;
- les sciences philosophiques.

En excluant les sciences historiques de la catégorie des sciences nomothétiques, l'UNESCO paraît donc se rallier à la conception de l'histoire historisante ou événementielle qui est incompatible avec la généralisation. L'exclusion du Droit repose sur la distinction entre les normes qui contiennent des prescriptions, c'est-à-dire ce qui doit être et les relations plus ou moins générales qui sont les "lois" positives se rapportant aux faits, c'est-à-dire à ce qui est. Pour l'UNESCO, la science du droit serait donc une science normative et non une science positive.

Enfin, viennent les sciences philosophiques. Voici, d'après ce document, la définition de ces dernières : elles se proposent "d'atteindre une coordination générale des valeurs humaines, c'est-à-dire une conception du monde tenant compte non seulement des connaissances acquises et de la critique de ces dernières, mais encore des convictions et valeurs multiples de l'homme en toutes ses activités".

On peut considérer que la philosophie est aussi une science normative mais elle se distingue du droit en ce qu'elle n'étudie pas les normes réellement prescrites (ce qui doit être), mais les normes idéales (ce qui devrait être). Le document de l'UNESCO présente un intérêt en ce qu'il met en relief la distinction entre sciences nomothétiques, sciences individualisantes et sciences normatives. On peut accepter cette répartition



comme un moyen de délimitation des sciences sociales positives, celles-ci ne devant comprendre que les sciences nomothétiques. Seulement, la liste des sciences nomothétiques telle qu'elle est établie par ce document n'a pas reçu un accord général en raison de son caractère trop limitatif. En plus des disciplines retenues par l'UNESCO, il faut ajouter, l'histoire en tant qu'étude institutionnelle, la science du droit, qui est partiellement une science positive, la socio-géographie qui forme avec la démographie les sciences étudiant la morphologie sociale, la psychologie sociale qui est devenue une science autonome de la psychologie. Finalement, ne doivent-être exclues des sciences sociales positives que les sciences philosophiques.

Voilà donc établie de façon non exhaustive la liste des sciences de l'homme appelées communément sciences sociales. Ce rappel historique n'a évidemment pas la prétention, loin s'en faut, de donner la liste complète des sciences sociales et humaines dont le nombre a explosé depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle caractérisé par la révolution industrielle et les mouvements des travailleurs en Occident.

Mais la question fondamentale qui se pose ici est celle de savoir si les sciences sociales telles que énumérées sont aptes à répondre à la problématique de l'employabilité en Côte d'Ivoire. C'est la brûlante question d'actualité qui interpelle les universitaires.

Je vais donc essayer d'y répondre dans les pages qui suivent.



## IV- L'ENIGMATIQUE QUESTION DE L'EMPLOYABILITE AU CŒUR DES DEBATS UNIVERSITAIRES.

La question de l'employabilité des diplômés issus des universités, en particulier les diplômés en sciences sociales, préoccupe les populations depuis plusieurs années.

En effet, depuis le basculement intégral des universités publiques ivoiriennes dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) officiellement instauré en 2012, la question est devenue plus brûlante et plus actuelle encore. C'est à croire que les universités publiques doivent s'engager désormais dans une nouvelle dynamique pour le plein emploi au profit des diplômés, d'où cette autre préoccupation relative à la formation-adéquation-emploi. Faut-il alors rappeler les missions classiques bien connues, les missions traditionnelles dévolues aux universités publiques ?

Les premières difficultés que rencontrent les sciences sociales se situent généralement au niveau de la conception et/ou de l'identification des bassins de l'emploi et le comportement du marché du travail. Le marché du travail est devenu de plus en plus concurrentiel et exige plus de compétences techniques, plus d'expériences professionnelles pour une meilleure adaptabilité et de polyvalence des apprenants. Or jusqu'à une période récente, l'enseignement des sciences sociales dans nos universités se conformait aux missions classiques qui leur sont assignées. Il est bon de rappeler à juste titre ces missions générales essentielles confiées aux universités publiques de Côte d'Ivoire et en particulier celles confiées à l'université Félix Houphouët-Boigny à savoir entre autres :

- la formation initiale et continue dans les domaines scientifiques, culturels et professionnels ;
- la recherche scientifique et technologique et la valorisation de ses résultats ;
- l'appui aux activités de développement ;
- la diffusion des connaissances et de la culture ;
- l'information scientifique et technique ;
- et la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

Il va s'en dire que les missions de formation à l'emploi étaient assignées surtout aux grandes écoles et aux structures publiques ou privées professionnalisantes dont les diplômés doivent faire valoir leurs compétences sur le marché du travail.

Mais comme nous l'invoquons plus haut depuis l'introduction du système LMD, les Universités publiques doivent désormais concilier leurs missions traditionnelles et celles de la formation à l'emploi, c'est-à-dire opérer une mutation adaptée aux exigences du monde du travail et s'accommoder aux



usages sociaux. Dans ces conditions, la question de l'employabilité concerne les modalités de recrutement par les employeurs privés et publics et les dispositifs de formation initiale de plus en plus appelés à préparer l'insertion dans l'emploi. Ces dispositifs sont également appelés à professionnaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi. L'employabilité touche aussi aux orientations et au contenu des politiques d'emploi en interrogeant l'action des pouvoirs publics et des intermédiaires de l'emploi. Elle intéresse en outre les évolutions des règles de droit en matière de travail et d'emploi. Elle est enfin liée au contenu du travail, à son organisation et à son évaluation (Colloque du Réseau 25 Université de Paris Est Créteil, septembre 2014).

Mieux, dans le document de synthèse du CAMES, projet d'Appui à la Gouvernance Universitaire et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur (AGURES) de 2014, il est écrit ceci : le système LMD met en évidence la nécessité de renforcer la professionnalisation des formations et les relations entre le monde professionnel et les établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers sont invités à amplifier le processus de professionnalisation des formations, notamment au niveau Licence. L'offre de formation fera appel à la compétence et au savoir-faire de toutes les composantes de l'Université (entités universitaires) et équipes qui possèdent une réelle expérience en matière de professionnalisation. Cette démarche constitue une réelle opportunité pour renforcer la coopération entre les composantes de l'établissement et le monde professionnel. Elle permet également de mieux intégrer les formations professionnelles existantes dans l'offre de formation de l'établissement. Chaque établissement devra définir des objectifs quantifiés, notamment la part d'apprenants (en formation initiale et formation continue) et des diplômés qui seront, à terme, concernés par les formations professionnalisées et les moyens d'y parvenir.

L'adéquation de la formation à l'emploi doit se refléter différemment dans les cursus selon que les compétences acquises ont pour objectif l'arrivée sur le marché du travail à l'issue, soit du premier, soit du second niveau de qualification. Ce sont la valeur intrinsèque d'un enseignement de qualité, la diversité des démarches et des profils des cours proposés, la flexibilité de programmes dotés de points d'entrée et de points de sortie multiples, le développement de compétences et d'aptitudes transversales telle que la communication et les langues, comme la capacité à exploiter ses connaissances, à résoudre des problèmes, à travailler en équipe et à s'insérer dans la société, qui alimentent le mieux l'employabilité durable dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

Les jeunes Africains, y compris les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, sont, plus que toute autre catégorie d'actifs, confrontés à des problèmes d'insertion professionnelle. Les établissements, de par leur expérience en





matière de professionnalisation et d'insertion professionnelle, sont à même de préparer les apprenants au monde de l'emploi : emploi en entreprise, emploi en milieu associatif, emploi dans le secteur public.

Pour y arriver, les établissements doivent :

- mettre en œuvre, pour les nouveaux bacheliers préparant une licence, une formation dans une langue à statut international (l'anglais, par exemple) et en informatique, afin qu'ils soient les mieux armés possible dans leur recherche d'emploi ;
- se doter d'un dispositif leur permettant de suivre l'insertion professionnelle de leurs diplômés ;
- créer ou développer des observatoires de l'insertion professionnelle, en relation avec les organismes compétents.

Il faut retenir l'idée qu'il est nécessaire de professionnaliser toutes les filières car elles ont toutes vocation à conduire à l'emploi, qu'elles soient générales ou professionnelles. La professionnalisation des parcours de formation universitaire s'impose à tous les établissements d'enseignement supérieur. Elles doivent effectuer plus d'efforts pour adapter leur offre de formation et proposer des cursus plus directement valorisables dans le monde du travail. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes constitue un enjeu important à plusieurs titres. D'un point de vue économique, la mauvaise utilisation des ressources humaines a des coûts psychologiques et financiers importants. Le travail demeure un élément central de l'insertion sociale des jeunes et les conséquences d'une mauvaise insertion professionnelle sont désastreuses, non seulement au niveau des individus, mais aussi au niveau collectif. Le caractère professionnalisé des formations de l'enseignement supérieur agit positivement sur la qualité de l'insertion professionnelle de ses diplômés et, globalement, ces derniers accèdent plus rapidement à des emplois à durée indéterminée que leurs collègues disposant de diplômes d'un niveau égal, mais moins professionnalisés. Il s'agira de prendre des dispositions à tous les niveaux pour permettre un passage plus progressif de l'Université à l'emploi et accroître l'employabilité des jeunes diplômés.

Dans cette perspective, l'on est en droit de se demander quelle est ou quelle peut être la réponse des sciences sociales à la question de l'employabilité, en particulier dans ce contexte du système LMD généralisé en Côte d'Ivoire ?

Pour répondre à cette interrogation, il est indiqué de présenter l'exemple concret de l'Unité de Formation et de Recherches en Sciences de l'Homme et de la Société (UFR SHS) de l'Université Félix Houphouët-Boigny que j'ai l'honneur de diriger depuis le 09 juillet 2010.

## **V- L'UFR-SHS, OFFRES DE FORMATION ET PERSPECTIVES D'EMPLOI**



## 5.1. Présentation sommaire de l'UFR-SHS

Créée par décret n°96-611 du 09 août 1996, l'Unité de formation et de Recherches en Sciences de l'homme et de la Société est issue de l'éclatement de l'ex Faculté des lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH).

L'UFR SHS est une structure de formation et de Recherche en Sciences Sociales et Humaines. Elle fait partie des treize structures de formation et de recherche que compte l'Université Félix Houphouët-Boigny.

L'UFR-SHS est composée de deux centres, de cinq instituts de recherches et six départements d'enseignement qui se présentent comme suit :

- un Centre Ivoirien d'Etude et de Recherche en Psychologie Appliquée (CIERPA),
- un Centre de Recherche en Architecture et Urbanisme (CRAU), un Institut d'Ethnosociologie (IES) ;
- un Institut de Géographie Tropicale (IGT),
- un Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA),
- un Institut de Sciences Anthropologiques du Développement (ISAD),
- un Institut de Recherche, d'Expérimentation et d'Enseignement de la Pédagogie (IREEP) ;
- un département d'Histoire ;
- un département de Psychologie ;
- un département de Philosophie ;
- un département de Géographie ;
- un département de Sociologie ;
- un département d'Anthropologie.

Selon le décret de 1996, l'UFR SHS a pour mission de :

- former par l'enseignement et la recherche, des citoyens responsables, acteurs de changement et du développement économique et social du pays ;
- soutenir et promouvoir les Sciences humaines et sociales au niveau national et international ;
- contribuer à une meilleure compréhension et au mieux-être des personnes et des collectivités ;
- valoriser la rigueur intellectuelle et la coopération au sein de l'UFR, entre les chercheurs, les enseignant(es), les étudiant(es) et le personnel administratif.

La particularité de l'UFR-SHS est qu'elle constitue la plus grande de l'Université Félix Houphouët-Boigny et toutes les Universités publiques de Côte



# RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales  
ISSN: 2768-275X

d'Ivoire en terme d'effectif d'étudiants (15 898), de personnel enseignant (500 environ) et personnel administratif et technique (80 environ).

A l'issue de cette présentation sommaire de l'UFR, il est important de présenter les offres de formation et les perspectives éventuelles en conformité avec les objectifs de la politique nationale de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire.